

L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe

Cette étude produite par le réseau Eurydice présente des informations actualisées, complètes et comparables sur la politique de l'enseignement artistique dans 30 pays européens. Elle fournit une analyse détaillée des finalités et objectifs de l'enseignement artistique, de son organisation, de l'offre d'activités extracurriculaires ainsi que des initiatives en faveur du développement d'un tel enseignement à l'école. Elle contient également des informations sur l'évaluation des élèves et la formation des enseignants dans le domaine des matières artistiques. L'annexe présente les réformes prévues dans le domaine.

Comme les objectifs de l'apprentissage le montrent, l'éducation artistique développe chez les élèves non seulement les dimensions liées à la créativité, mais également différentes compétences et attitudes personnelles et sociales. Toutefois, pour porter ses fruits, l'éducation artistique doit vaincre certains défis, tels que le temps d'enseignement proportionnellement peu élevé, particulièrement au niveau secondaire inférieur, et des difficultés spécifiques liées à l'évaluation. La création de partenariats entre le monde artistique et les écoles semble être une bonne manière de faire face à ces défis et, de façon plus générale, de promouvoir l'éducation artistique au sein des écoles.

Les conclusions de cette étude sont destinées, entre autres, à contribuer à l'Année européenne de la créativité et l'innovation en 2009.

L'étude couvre principalement l'enseignement obligatoire à temps plein et les données se réfèrent à l'année scolaire 2007/2008.

À propos d'Eurydice

Le réseau Eurydice fournit de l'information sur les systèmes éducatifs européens ainsi qu'une analyse de ces systèmes et des politiques menées en la matière. Il est constitué de 35 unités nationales basées dans les 31 pays qui participent au programme de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (les États membres de l'UE, les pays de l'EEE et la Turquie); il est coordonné et géré par l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture » de l'UE, située à Bruxelles, qui élabore ses publications et bases de données.

Toutes les publications d'Eurydice sont accessibles gratuitement sur le site <http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice>.

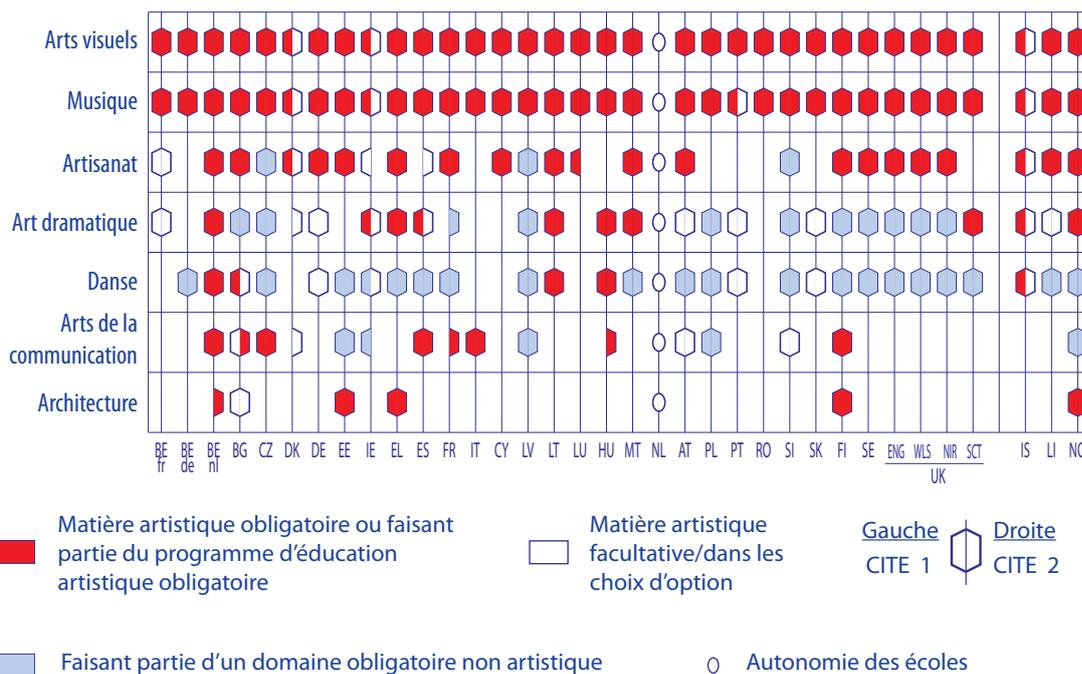


La musique et les arts visuels enseignés à tous les élèves en Europe

La musique et les arts visuels sont enseignés dans tous les pays européens à un moment ou à un autre au cours de l'enseignement obligatoire. L'artisanat, l'art dramatique et la danse sont également des matières obligatoires dans une grande majorité de pays. L'art dramatique et la danse font en

général partie d'une matière non artistique obligatoire, à savoir la littérature et l'éducation physique. Dans une douzaine de pays, le programme d'études offre les arts de la communication. Très peu proposent l'architecture.

Figure 2.2. Statut des différentes matières artistiques dans le programme d'études national. Niveaux CITE 1 et 2, 2007/2008.



Source: Eurydice.

S'agissant du temps à consacrer aux matières artistiques, conformément aux documents officiels, environ la moitié des pays européens consacre entre 50 et 100 heures par an à l'éducation artistique au niveau primaire. Au niveau secondaire inférieur, le temps d'enseignement est légèrement inférieur, avec environ la moitié des pays consacrant de 25 à 75 heures par an à cet enseignement. Pour le primaire, c'est certainement moins que le temps alloué à la langue d'instruction, aux mathématiques ou aux sciences (sciences naturelles et sociales conjointement), mais plus que celui consacré aux langues étrangères ou à l'éducation physique, et ce dans la majorité des pays. Néanmoins, dans le secondaire inférieur, le temps alloué à l'éducation artistique diminue également par comparaison aux autres matières. À ce niveau, la majorité des pays ne consacrent pas seulement moins de temps à l'éducation artistique qu'à la langue d'instruction, aux mathématiques, aux sciences naturelles et

sociales (conjointement ou séparément) et aux langues étrangères, mais aussi à l'éducation physique. Cette étude confirme les résultats des travaux précédents concernant le peu de temps alloué à l'éducation artistique au niveau secondaire.

Les objectifs généraux de l'éducation artistique sont, dans l'ensemble, assez similaires entre les pays: tous ou pratiquement tous mentionnent «compétences, connaissances et compréhension liées aux arts», «appréciation critique», «patrimoine culturel», «diversité culturelle» et «créativité» dans leurs objectifs. Par contre, assez étonnamment, «développer un intérêt permanent pour les arts» n'est mentionné que dans 15 programmes. Dans une grande majorité de pays, l'éducation artistique vise également le développement personnel et émotionnel puis qu'il promeut les compétences sociales et l'épanouissement en invitant les élèves à faire l'expérience du plaisir artistique et de la satisfaction.

Au niveau primaire, les enseignants des matières artistiques sont généralement des enseignants généralistes. Cela signifie qu'ils enseignent toutes ou la plupart des matières du programme d'études. Dans la majorité des pays, ils reçoivent une formation dans plusieurs matières artistiques, le plus souvent les arts visuels et la musique, qui

sont des matières obligatoires dans tous les programmes d'études de l'enseignement primaire en Europe. Au niveau secondaire, les matières artistiques sont enseignées par des enseignants spécialistes qui doivent faire la preuve de leurs compétences artistiques dans une ou plusieurs matières avant de pouvoir les enseigner.

Partenariats avec le monde artistique et activités extracurriculaires: moyens les plus répandus pour promouvoir l'éducation artistique et culturelle

Le rapport met en évidence un certain nombre d'initiatives et de projets impliquant des artistes et des institutions de promotion des arts, dans le but d'encourager l'éducation artistique dans les établissements scolaires. En Belgique (Communautés française et flamande), au Danemark, en Irlande, à Malte, aux Pays-Bas, en Autriche et en Norvège, des organisations et des réseaux nationaux ont été créés spécifiquement dans le but de promouvoir l'éducation artistique et culturelle. Dans plusieurs pays, des visites culturelles (musées, théâtres, salles de concerts) sont formellement incluses dans le programme. Bien que les artistes professionnels enseignent rarement leur discipline artistique dans les écoles, ces dernières sont encouragées, dans certains pays, à établir des partenariats avec ces artistes afin que les élèves aient plus de relations directes avec le monde des arts et de la culture.

Dans plusieurs pays (République tchèque, France, Italie, Portugal, Slovénie et Royaume-Uni (Angleterre et pays de Galles)), les recommandations concernant l'offre d'activités artistiques extracurriculaires (activités en dehors du temps d'enseignement habituel) par les établissements scolaires ou d'autres organismes ont un caractère contraignant. Les activités extracurriculaires peuvent relever de diverses formes d'art, bien que la musique y soit particulièrement bien représentée. Toutefois, l'accès des élèves à ces activités peut être entravé par certains obstacles, en particulier en termes de financement et de disponibilité. Les activités artistiques extracurriculaires sont entièrement financées ou en partie subventionnées par les pouvoirs publics nationaux ou locaux en Belgique, en République tchèque, en Espagne, en Italie, en Lettonie, en Autriche, au Portugal et en Finlande.

L'étude complète

«L'éducation artistique et culturelle en Europe»,
en allemand, anglais et français,
ainsi que des descriptions nationales sont disponibles sur:

le site internet d'Eurydice: <http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice>

Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

John Macdonald : +32 2 295 52 67; Sophie Andersson: +32 2 295 02 08

Wim Vansteenkiste, Communication and Publications, Eurydice: +32 2 299 50 58

Nathalie Baïdak, auteur et coordinateur, Eurydice: +32 2 295 0962